

# **Mission**

## **Mission de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec**

La mission de l'Ordre est d'assurer la protection du public. L'Ordre, par l'encadrement, le développement et le maintien des compétences de ses membres, veille à la qualité des services offerts. Il valorise la profession, défend l'accessibilité des services et fait la promotion de la santé sexuelle.

## **Vision de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec**

L'Ordre professionnel des sexologues du Québec entend être une référence incontournable dans les domaines de la santé sexuelle. Pour se faire, il collabore étroitement avec différents partenaires en faisant la promotion de l'accès aux soins et services en sexologie et de l'expertise des sexologues. L'Ordre par ses actions stratégiques contribue activement à l'évolution et au rayonnement de la profession.

## **Activités pour réaliser la mission**

Pour remplir sa mission, l'Ordre réalise plusieurs activités :

- Il délivre un permis pour l'utilisation du titre de sexologue et la pratique d'activités réservées et partagées aux membres ayant obtenu leur diplôme universitaire de baccalauréat, de maîtrise ou leurs équivalences en sexologie et qui répondent aux normes d'admission;
- Il délivre une attestation de formation spécifique pour

- l'évaluation des troubles sexuels aux membres détenteurs de cette formation de second cycle;
- Il s'assure de la qualité des services offerts par les professionnels en :
    - favorisant le maintien et le développement des compétences de ses membres par un programme de formation continue;
    - évaluant, contrôlant et surveillant les activités professionnelles de ses membres par un programme rigoureux d'inspection professionnelle;
  - Il reçoit les demandes du public, par l'intermédiaire du bureau du Syndic, concernant des allégations d'infraction par un membre au code de déontologie, à différents règlements ou au [Code des professions](#);
  - Il surveille l'utilisation illégale du titre de sexologue et la pratique illégale des activités réservées et partagées par les sexologues dont celle de l'évaluation du trouble sexuel;
  - Par le biais de son conseil d'administration, il adopte des règlements, dont un code de déontologie et s'assure de leur respect par les membres;
  - Il favorise l'accès aux services de sexologues compétents par la publication du tableau des membres et d'un bottin de sexologues;
  - Il assure et maintient des relations extérieures avec divers organismes professionnels, gouvernementaux et socioéconomiques.

## **Planification stratégique 2016-2020**

Pour remplir sa mission, l'Ordre s'est doté d'une planification stratégique. Vous pouvez la consulter [ici](#).